



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Canadian Association of Chiefs of Police *Leading Progressive change in policing*
Association canadienne des chefs de police *À l'avant-garde du progrès policier*

Présentation au Sénat –

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES**

**PROJET DE LOI C-19 – *Loi modifiant le Code criminel
et la Loi sur les armes à feu***

Observations de :

L'Association canadienne des chefs de police

Chef Mario Harel – vice-président

Le 28 mars 2012

(1^e ébauche)

300 Terry Fox Drive, Suite 100/ 300, promenade Terry Fox, suite 100, Kanata, Ontario K2K 0E3
Tel: (613) 595-1101 • Fax/Télécopieur: (613) 383-0372 • E-mail/Courriel: cacp@cacp.ca

David H. Hill, C.M./Q.C., Lynda A. Bordeleau General Counsel/Conseillers juridiques
Perley-Robertson, Hill and McDougall LLP Barristers & Solicitors/Avocats et Procureurs

Caring • Courage • Equity • Integrity • Openness • Respect • Transparency • Trustworthiness
Compassion • Courage • Équité • Intégrité • Ouverture • Respect • Transparence • Fiabilité



Je vous remercie de recevoir aujourd'hui l'Association canadienne des chefs de police dans le cadre de l'étude du projet de loi C-19. Je suis Mario Harel, directeur du Service de police de la Ville de Gatineau et vice-président de l'ACCP.

J'ai récemment lu un article qui résume bien où nous en sommes aujourd'hui :

« À ce qu'il semble, les responsables policiers ont accepté sereinement l'adoption du projet de loi même si la plupart des grands organismes policiers du pays étaient favorables au registre. "Je regretterai la fin du registre des armes d'épaule, a dit le chef de police de Shelburne Kent Moore. Mais en tant qu'agents de police, nous continuerons de travailler en fonction du cadre en vigueur. Comme toujours, ma priorité sera la sécurité de notre communauté. J'espère par ailleurs que les données recueillies jusqu'à présent ne seront pas détruites sans qu'il y ait des discussions approfondies à ce sujet." »

L'Association canadienne des chefs de police a affirmé son appui de longue date au registre des armes d'épaule.

Permettez-moi d'en rappeler les raisons :

- Nous considérons qu'il s'agit d'une question de sécurité publique dans l'optique de notre devoir d'assurer la sécurité de nos collectivités, de nos agents et des plus vulnérables d'entre nous.

- Le registre des armes d'épaule est utile aux missions de prévention et d'enquête des organismes d'application de la loi, et aux communautés que nous desservons.
- Malgré ses coûts initiaux de mise en place, le registre est aujourd'hui très économique et efficace, comme l'indique une vérification interne de la GRC.
- Enfin, nous croyons que le registre favorise un comportement responsable et la reddition de comptes des propriétaires d'armes à feu.

Le registre des armes d'épaule offre aux organismes d'application de la loi des renseignements qui, de concert avec d'autres outils, nous aident à évaluer une situation à laquelle nous sommes confrontés et à mener nos enquêtes lorsque des armes à feu sont en jeu. Nous respectons le débat qui a eu lieu et l'opposition à nos points de vue de la part de ceux qui veulent simplement pratiquer la chasse ou le tir sportif. Comme de nombreuses lois, les dispositions sur le registre des armes d'épaule exigeaient que la grande majorité des citoyens, qui est respectueuse de la loi, mette en équilibre un privilège individuel et le droit de la société à la sécurité. Nous apprécions le fait que bon nombre des citoyens ont accepté ce principe et enregistré plus de 7 millions d'armes d'épaule. Nous reconnaissons aussi que face à ceux qui ne l'ont pas fait, la

menace d'une criminalisation n'est pas une conséquence appropriée.

Nous convenons qu'au sujet de l'élimination du registre des armes d'épaule, le gouvernement avait clairement indiqué à la population canadienne à son intention d'adopter le présent projet de loi. Dans notre système parlementaire, nous devons respecter les souhaits des Canadiens qui ont élu ce gouvernement et l'ont habilité à agir ainsi. Il n'y a rien à gagner aujourd'hui à prolonger l'opposition à ce projet de loi.

Cela étant, nous demandons à ce comité d'aider à la cause de l'application de la loi en se penchant sur trois aspects qui suscitent des inquiétudes dans le cadre de l'adoption du projet de loi :

- assurer la présence de moyens de contrôle pour parer à l'accumulation de stocks d'armes à feu et à l'accès à des armes à feu par des organisations criminelles;
- veiller au rétablissement de la tenue de dossiers par les vendeurs d'armes à feu, comme cela se faisait avant la création du registre des armes d'épaule;
- veiller à responsabiliser clairement les propriétaires d'armes à feu qui cèdent leurs armes d'épaule à d'autres personnes (et nous constatons qu'entre 2006 et 2009, 1,85 million d'armes d'épaule ont changé de mains).

Ces préoccupations découlent du fait qu'il n'y aura plus d'exigence d'une documentation indiquant quelles armes à feu ont été vendues à qui ou en quelle quantité.

L'heure est à la réconciliation. Nous nous inquiétons tous, comme l'a indiqué le chef Hanson, de la problématique générale des armes à feu dans nos communautés, des problèmes liés aux gangs et au crime organisé ainsi que du trafic transfrontalier d'armes à feu. Ces problèmes exigent une plus grande attention.

Il importe aussi à l'ACCP que nous reconnaissons la bonne foi des personnes et organisations qui ont comparu devant des comités pour exprimer leurs préoccupations. Ces personnes ont fait valoir les inquiétudes des membres les plus vulnérables de notre société, qu'il s'agisse de victimes de violence familiale, de groupes représentant les femmes, d'étudiants ou de diplômés de la Polytechnique et du Collège Dawson. En tant que responsables de l'application de la loi, il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour assurer leur sécurité. Nous voulons vous faire savoir que nous sommes toujours déterminés à le faire.

Merci!